

Communauté de communes Cœur de Berry

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une utilité sociale. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

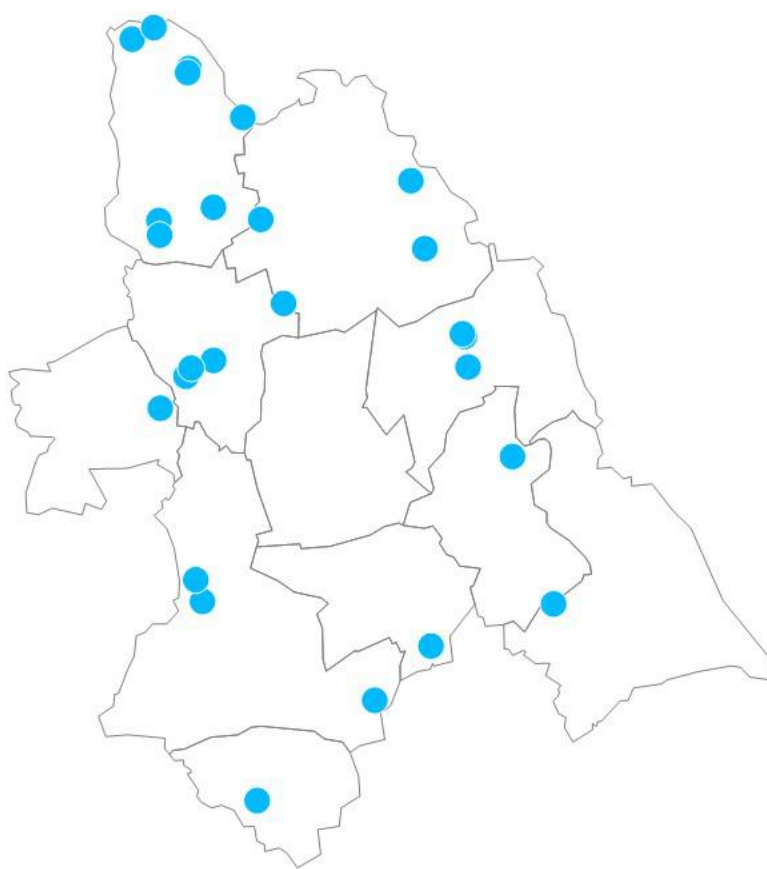
L'ESS représente **7,54%** des établissements employeurs* employant **4,96 des salariés*** de Cœur de Berry.

Par conséquent, le poids économique de l'ESS est plus en retrait sur votre territoire que sur le département du Cher.

Les quatre secteurs les plus dynamiques sont :

- Les services ;
- Les sports & loisirs ;
- Les arts et spectacles ;
- Les activités financières et d'assurance.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

31/12/2015	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Cœur de Berry	150	4,96%	35	7,54%
Cher	9 580	10,79%	1 018	10,00%
Centre-Val de Loire	84 381	10,50%	9 258	11,10%

Contact :
j.fulloy@cresscentre.org

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE CLAP 31/12/2015

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org